

Maupas en sa province : structures, pratiques et dynamiques d'un système notabiliaire de l'Aube, de la Monarchie de Juillet au début de la Troisième République

Frantz Laurent

Faculté des Lettres de Sorbonne Université – Centre d'histoire du XIX^e siècle (EA 3550)

Cet article entend analyser les structures, les pratiques et les dynamiques d'un système notabiliaire de l'Aube, érigé autour de la personnalité de Charlemagne-Émile de Maupas, haut fonctionnaire de la Monarchie de Juillet entré en politique au milieu du XIX^e siècle dans le sillon de Louis-Napoléon Bonaparte et de la nouvelle élite qui s'empare alors du pouvoir. Ce bourgeois de naissance devenu noble par usurpation de particule, parvient à agréger des réseaux non seulement familiaux mais également clientélistes, qui en font l'une des notabilités les plus considérables de l'Aube sous le Second Empire.

This article aims at analyzing the structures, practices and dynamics of a notabilities' system of the Aube, erected around Charlemagne-Émile of Maupas, a high official of the July Monarchy who enters politics in the middle of the nineteenth century on the traces of Louis Napoleon Bonaparte and of the new elite that seizes power. This man who belongs to the upper middle-class by inheritance, and then who usurps a title of nobility, successfully aggregates some family and clientelistic networks which make of him one of the greatest notabilities of the Aube under the Second Empire.

Maupas en sa province : structures, pratiques et dynamiques d'un système notabiliaire de l'Aube, de la Monarchie de Juillet au début de la Troisième République

À 24 km au sud de Troyes, dans la petite commune de Fouchères bordée par la Seine, domine, au milieu de la forêt champenoise, le château de Vaux. Cette belle demeure d'architecture néoclassique a notamment été la propriété de Charlemagne-Émile¹ de Maupas (1818-1888), qui y a vécu pendant 33 ans et qui l'a établi au cœur de son système politique et familial.

Si l'on commence à mieux connaître la carrière politico-administrative de Maupas², son quotidien dans son Aube natale et ses multiples réseaux n'ont pas encore été étudiés en tant que tels. Celui que l'on connaît surtout comme le « policier du Deux Décembre » a commencé sa carrière de haut fonctionnaire en 1844 comme sous-préfet de l'arrondissement d'Uzès. Nommé sous-préfet de l'arrondissement de Beaune en 1846, il est victime en 1848 de l'épuration du très républicain Ledru-Rollin, alors ministre de l'Intérieur. Le soutien de « Plon-Plon » et de Joachim Clary, ainsi que sa rencontre avec Louis-Napoléon Bonaparte, lui valent de réintégrer son corps d'origine en devenant, en 1849, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, puis en obtenant quelques mois plus tard une préfecture pleine et entière, d'abord celle de l'Allier puis celle de la Haute-Garonne, avant de faire son entrée, le 27 octobre 1851, rue de Jérusalem³. Il est remercié de sa participation active au coup d'État du 2 décembre en recevant, le 22 janvier 1852, le portefeuille ministériel de la Police générale. Sa carrière est ensuite marquée de plusieurs désillusions. Limogé le 21 juin 1853 et immédiatement nommé sénateur, il devient ministre plénipotentiaire près la cour de Naples et des Deux-Siciles. L'affaire dite de la quarantaine⁴ précipite sa chute et le ramène au Sénat en mars 1854. L'aube de la décennie 1860 ouvre de nouveau pour lui le champ des possibles : nommé « sénateur chargé de l'administration des Bouches-du-Rhône », il joue un rôle essentiel dans la transformation urbaine de la cité phocéenne. Il quitte sa préfecture à la fin du mois de décembre 1866 pour rejoindre une seconde fois la « prison dorée du Luxembourg ». Candidat malheureux à diverses élections législatives dans la décennie 1870, sous l'étiquette bonapartiste puis conservatrice, il ne parvient plus désormais à occuper de fonction

¹ Dans la mesure où il a très vite été rebaptisé « Charles » par ses parents, nous utiliserons désormais ce prénom.

² Sur son rôle dans la préparation et la mise en œuvre du coup d'État du 2 décembre 1851, voir Claude Vigoureux, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon. Le policier du Deux-Décembre 1851*, Paris, SPM, 2002. Sur les nouvelles perspectives historiographiques depuis 2013, voir Éric Anceau, Jacques-Olivier Boudon et Éric Landgraf (dir.), « Maupas : un préfet en politique, de la Monarchie de Juillet au Second Empire », *Histoire, économie et société*, 2015/2.

³ Les contemporains utilisent couramment cette dénomination pour désigner la préfecture de police de Paris, de même que l'on parle aujourd'hui du « 36 quai des Orfèvres ».

⁴ Frantz Laurent, « Maupas diplomate : l'intermède napolitain (juin 1853 -mars 1854) », *Histoire, économie et société*, 2015/2, p. 76-87.

politique. Sans renoncer au soutien qu'il apporte au prince Victor Napoléon, il adhère au mouvement boulangiste quelques mois avant son décès survenu le 18 juin 1888.

Charles de Maupas appartient à l'élite dirigeante du XIX^e siècle, à ce « groupe restreint d'individus et de lignées familiales cumulant la richesse économique (principalement foncière), le prestige social et le pouvoir politique⁵ » que l'on appelle notables et dont il serait même un idéal-type dans la mesure où son pouvoir, comme celui des notables en général, repose, pour reprendre les termes de Max Weber⁶, sur sa capacité à exercer une activité politique du fait de son aisance matérielle, du capital de crédit et de réputation dont il bénéficie grâce à son appartenance à une famille sinon illustre du moins honorable (voir *infra*), et de l'adoption de « conduites de vie » conformes à ce statut. On retrouve d'ailleurs toutes ces caractéristiques chez les grands notables de la Monarchie de Juillet étudiés par André-Jean Tudesq⁷. Dans ce milieu social formé au lendemain de la Révolution de 1789, la noblesse conserve une position déterminante, mais non exclusive ; elle côtoie les fractions fortunées de la bourgeoisie propriétaire, avec lesquelles elle partage désormais le monopole de l'accès aux charges électives et aux fonctions administratives.

Cet article entend analyser le système mis en place par un grand notable dans le département de l'Aube, en examinant les mécanismes et les pratiques dans une approche volontairement diachronique, à travers la succession de plusieurs régimes politiques au cours du XIX^e siècle. Par système notabiliaire nous entendons un système social fondé sur le pouvoir des notables, dont l'influence et la domination reposent sur des réseaux relationnels et des pratiques culturelles distinctives, et dont l'argent sert à la fois de marqueur social et de critère de réussite personnelle. Nous verrons dans un premier temps comment Maupas a lui-même construit son identité de notable, en consolidant son capital économique, en acquérant la demeure aristocratique de Vaux et en mettant en scène son pouvoir politique. Puis nous expliquerons comment ce système consacrant sa domination, victime de quelques soubresauts à l'aube de la Troisième République, s'est construit tant par des pratiques de type clanique que par la création et l'entretien de réseaux de clientèles et de fidélités.

LE SEIGNEUR DE L'AUBE

Le pouvoir de l'argent

La possession d'un riche patrimoine — essentiellement foncier — est le premier critère d'appartenance au statut élitaire. Incontestablement, le capital économique de Maupas le range parmi les notabilités les plus considérables de l'Aube sous le Second Empire puis dans les deux premières décennies de la Troisième République. Un capital qu'il a d'abord hérité de son père puis

⁵ Jean-Louis Briquet, « Notabili e processi di notabilizzazione nelle Francia del diciannovesimo e ventesimo secoli », *Ricerche di Storia Politica*, 2013, XV (3), p. 279.

⁶ Max Weber, *La domination*, Paris, La Découverte, 2013.

⁷ André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964.

qu'il a cherché à faire fructifier au fil des ans. Plusieurs documents d'archives permettent d'évaluer l'étendue de ce patrimoine et surtout d'en suivre l'évolution.

Les Maupas, d'origine champenoise, sont une famille de négociants enrichis. Edme Maupas (1780-1842), le grand-père de Charles, est conseiller au Châtelet de Paris et s'enrichit considérablement au cours de la période révolutionnaire par l'achat de biens nationaux⁸. De 1833 à 1842, il est maire de Colombé-la-Fosse (dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube). Memmie-Rose (1799-1861), fils d'Edme et père de Charles⁹, exploite les forêts situées autour de Bar-sur-Aube et en commercialise les produits. Ce sylviculteur aisé occupe également plusieurs responsabilités politiques locales sous la monarchie de Juillet : conseiller municipal de Bar-sur-Aube à partir de 1831, il en devient le maire en novembre 1846. Il est également conseiller d'arrondissement de 1842 à 1848 puis est élu au Conseil général.

Le contrat de mariage¹⁰ signé à Dijon, le 21 février 1848, entre Charles de Maupas et Irène Guillemot, fille d'un très riche conseiller à la cour d'appel de Dijon, permet d'établir un premier état des lieux de la fortune de celui qui, à 29 ans, est déjà sous-préfet de Beaune. L'article 3 du contrat stipule que le futur époux possède : des meubles, des chevaux, des voitures et une bibliothèque pour une somme de 15 000 francs ; une somme de 15 000 francs provenant d'un legs fait à son profit par sa grand-tante, Mme de Lalourcet ; 5/6^e du domaine dit « la Ferme de Rome » à Colombé-la-Fosse ; des terres, des bois, des prés et des vignes dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube. Ces propriétés viennent pour moitié de la succession de sa mère Virginie, et pour l'autre moitié d'un legs fait par son père le 15 septembre 1844. L'article 4, quant à lui, précise la nature de la dot que constitue Memmie-Rose pour son fils à l'occasion de son mariage. Ce dernier perçoit ainsi le sixième restant du domaine de la Ferme de Rome et surtout une somme de 65 000 francs en numéraire¹¹. Cette fortune personnelle le classe parmi les sous-préfets les plus aisés de la fin de la Monarchie de Juillet, et cela sans compter la dot de son épouse, qui comprend un trousseau complet d'une valeur de 15 000 francs et un domaine situé à Verjux, en Saône-et-Loire, composé de bâtiments d'exploitation agricole, d'une cour, d'un jardin, de prés et de terres labourables¹². Sa mère Virginie étant décédée en 1829, il hérite en 1850 du quart de la fortune de son grand-père maternel, Charles Louis Maupas. Les diverses fonctions politiques qu'il occupe par la suite sous le Second Empire lui assurent de très confortables revenus : son traitement annuel de ministre de la Police générale (1852-1853) s'élève à 100 000 francs, celui de ministre plénipotentiaire à Naples (1853-1854) à 30 000 francs, celui de préfet des Bouches-du-Rhône (1860-1866) à 40 000 francs. Enfin, sa dotation de sénateur, perçue sans discontinuer de 1853 à 1870, se monte à 30 000 francs par an.

⁸ Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999, p. 253.

⁹ Voir en annexe les tableaux généalogiques des descendance de Charles Louis Maupas, d'Edme Maupas et de Charlemagne-Émile de Maupas.

¹⁰ AD Côte d'Or, 4 E 2/2936. Un extrait du contrat de mariage est conservé dans le fonds Maupas des Archives nationales, sous la cote 607 AP 5 (dossier 1).

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, article 6 du contrat de mariage.

La fortune de Maupas s'accroît encore à la mort de son père, en juin 1861¹³. Dans son testament, rédigé le 29 juin 1842, ce dernier « lègue à Charles Maupas, [s] on fils, les deux tiers de [s] a fortune [...]. Valentine [sa fille] qui doit être un jour fort riche¹⁴ n'aura que l'autre tiers¹⁵. » La déclaration de mutation par décès¹⁶, réalisée par M^e Loudin, permet de reconstituer cette fortune : des valeurs mobilières (mobilier, vins, intérêts, créances...) estimées à 81 778,38 francs et un capital de biens immeubles estimé à 106 955 francs, composé de maisons, de fermes, de terres agricoles, de prés, de bois et de vignes, situés dans plusieurs communes de l'arrondissement de Bar-sur-Aube¹⁷.

Un ultime document d'archives permet de comprendre à quel point Maupas a affermi son capital économique : il s'agit de la déclaration de mutation par décès¹⁸ réalisée peu de temps après sa mort, survenue à Paris le 18 juin 1888. Ses deux filles, Marguerite (1849-1937) et Gabrielle (1858-1928), en sont les uniques héritières. Marguerite, en tant que fille aînée, hérite du château de Vaux qui, restauré et modernisé par son père, vaut évidemment davantage que le prix auquel il l'avait acheté (à savoir 250 000 francs). Quant à la masse active mobilière, le notaire l'estime à pas moins de 895 233 francs, dont 93 % sont constitués de rentes russes et portugaises, d'obligations lombardes et d'obligations de la dette égyptienne unifiée. L'essentiel de ces titres a été acheté grâce au produit de la vente de plusieurs biens ruraux hérités de son père. Le reste se compose du mobilier et de soldes bancaires¹⁹.

Si Maupas s'est présenté tout au long de sa vie comme un farouche opposant du microcosme parisien de l'agiotage, personnifié par le duo Fould-Morny²⁰, force est de constater que sa fortune n'en est pas moins considérable en comparaison de celle des autres grandes personnalités politiques du Second Empire. Il appartient en effet au cercle restreint des quelques 3 000 millionnaires que compte alors la France. Mais sa plus grande fierté, et sans doute aussi l'un de ses plus beaux caprices, reste le domaine de Vaux, dont les bâtiments d'exploitation et les terres agricoles lui rapportent, à la fin de sa vie, un revenu substantiel de 9 270 francs par an. Bastion « maupasien » s'il en est, Vaux est vite devenu le symbole d'un pouvoir notabiliaire de premier plan.

Vaux, le cœur du fief « maupasien »

¹³ AD Hauts-de-Seine, 4 E VAN/283, acte de décès de Memmie-Rose de Maupas dans la commune de Vanves (1^{er} juin 1861). Memmie-Rose meurt à l'hospice de Vanves, au sud-ouest de Paris, d'une attaque d'apoplexie.

¹⁴ Valentine (1837-1861) est en fait la demi-sœur de Charles. Elle est la fille d'Adeline Louis (1814-1897), la seconde femme de Memmie-Rose, tandis que Charles est le fils de Virginie (1799-1829), la première épouse de Memmie-Rose. Valentine épouse, en 1858, le riche baron Édouard-Léon Wartelle d'Herlincourt (1832-1898), dont elle aura une fille prénommée Marie (1860-1933).

¹⁵ AN, 607 AP 5. Ce testament holographe prévoit également un legs de 10 000 francs en numéraire à Joséphine Mauperrin, épouse du graveur Auguste Joseph Aubert.

¹⁶ AD Aube, 3 Q 1460, déclaration de mutation par décès de Memmie-Rose de Maupas, enregistrée le 27 mai 1862 (n° 244-245).

¹⁷ Bar-sur-Aube, Colombé-la-Fosse, Brienne-la-Vieille, Mathault, Morvilliers, Lassicourt, Radonvilliers, Vallentigny, La Chaise, Perthes-lès-Brienne, Saint-Léger, Fresnay, Rouvres-sur-Aube.

¹⁸ AD Aube, 3 Q 2195, déclaration de mutation par décès de Charlemagne-Émile de Maupas, enregistrée le 11 décembre 1888 (n° 82).

¹⁹ Le couple Maupas détient trois comptes : l'un à la banque de Beaune, l'autre à la Société Générale et un dernier à la banque de Genève.

²⁰ Frantz Laurent, « Charlemagne-Émile de Maupas sous le Second Empire : l'administrateur, le politique », mémoire de master 1 en Histoire, dir. Jacques-Olivier Boudon, Université Paris-Sorbonne, 2009, p. 27-58.

Si le haut dignitaire du Second Empire qu'est Maupas se doit de vivre et de se donner en représentation dans un luxueux hôtel particulier de la capitale²¹, il se doit également, et cela dans le plus parfait héritage de l'Ancien Régime, de posséder sa résidence principale — de préférence un château — à la campagne, le plus souvent sur ses terres d'origine. La société post-révolutionnaire n'est-elle pas à bien des égards, comme le souligne Guy Chaussinand-Nogaret, «le simple reflet embourgeoisé de la société d'Ancien Régime²²»? Maupas, lorsqu'il était ministre de la Police générale, ne possédait pas encore de fief rural. Ce n'est qu'à son retour peu glorieux de Naples, en mars 1854, qu'il commence à chercher activement une demeure où s'implanter. Sollicitant ses proches, il examine les propriétés en vente : le château de Trémilly en Haute-Marne, le château de Rosnay, celui de Beaulieu dans l'Aube, le château de la Trinité–Saint-Jacques... Maupas songe un moment à reprendre une propriété familiale — solution moins onéreuse —, à la condition d'obtenir l'assentiment de son père : soit le château des Cours, soit le manoir de Trémilly, soit celui de Colombé-la-Fosse. Adeline de Maupas conseille à son beau-fils Charles d'opter pour cette solution :

Colombé me plaît davantage, non seulement à cause des souvenirs qui s'y rattachent et qui acquièrent plus de jouissance à mesure qu'on avance dans la vie, et qu'on a reconnu le vide d'un grand nombre d'illusions dont l'ardeur de la jeunesse est charmée ; mais encore comme position, je la trouve beaucoup plus riante que celle de Trémilly. Puis il y a cet agrément d'être près d'une petite ville : si l'on ne veut pas avoir du monde toujours à demeure chez soi, on invite pour un jour seulement, et l'on a l'agrément de la société sans aucun assujettissement. [...] Si tu fais bâtir, tu es chez toi, je suis dans l'ancienne habitation, et nous nous voyons tant que nous voulons. À Trémilly, ce serait plus difficile [...]. Voici le bon côté de Colombé. Le mauvais, c'est qu'il est impossible de savoir si ton père consentira à le vendre ou à te le donner comme avancement d'héritage²³.

Maupas envisage donc l'hypothèse de bâtir une nouvelle demeure à proximité de celle de ses parents. Sceptique, son cousin Ladislas de Lassus tente de l'en dissuader :

Prenons d'abord Trémilly. Pour rendre le château et les alentours habitables, il faut y dépenser 60 ou 80 mille francs ; c'est-à-dire autant qu'on te compterait un château en bon état au milieu d'une belle terre. Le parc est bien planté, c'est vrai ; mais il est petit, comparativement à l'argent que te coûterait cette terre. [...] Il n'y a pas assez de terres pour pouvoir avoir une belle chasse en plaine chez soi : on serait obligé d'avoir recours à des locations, ce qui serait précaire. [...] [Quant à Colombé] je ne crois pas que ton père te la loue. En tous cas, s'il te louait le cellier, il se conserverait toujours le reste, c'est-à-dire les bois, où tu serais continuellement en contact avec lui et ses amis. De plus, tu ferais bâtir là un château d'au moins 150 000 francs. La propriété en vaut-elle la peine, au point de vue de la contenance ? Si seulement tu pouvais l'agrandir ! Le malheur est qu'il n'y a rien dans les environs qui puisse te convenir...²⁴

²¹ Soucieux de ressembler à la vieille aristocratie et d'être reconnu par elle, il choisit les quartiers nobles de la capitale. Il n'acquerra toutefois jamais de propriété à Paris et restera toujours locataire.

²² Guy Chaussinand-Nogaret (dir.), *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, p. 219.

²³ AN, 607 AP 3, d. 2, lettre d'Adeline de Maupas à son beau-fils, 10 décembre 1853.

²⁴ AN, 607 AP 67, d. 1, lettre de Ladislas de Lassus à son cousin, s. d.

Maupas continue de consulter ses proches. En février 1854, il demande à son ami le baron de Mengen si le château de Vaudrémont (en Haute-Marne) est à vendre. « Je ne voudrais pas d'une terre chère²⁵ », lui précise-t-il, « mais je tiendrais à ce que l'habitation fût belle ou susceptible de le devenir²⁶ ». Puis il entend parler de Vaux, sur la commune de Fouchères, qu'il trouve dans un premier temps « triste, délabré, et trop cher pour [s] a bourse²⁷ ». La famille d'Aubeterre, propriétaire du domaine de 1604 à 1760, avait confié à l'architecte Boffrand le soin d'y construire un magnifique château de style néoclassique²⁸. Puis le bien est racheté par le marquis de Montmort qui le cède ensuite à ses héritiers. En 1827, Louis Charles Olivier en devient le propriétaire. Finalement convaincu de réaliser là une bonne affaire, Maupas entre en contact avec sa veuve Adélaïde et son fils Auguste par l'intermédiaire de Gouthière, propriétaire à Dolancourt. Le domaine, d'une superficie de 259 hectares, est idéal pour la chasse et répond aux vellétés de noblesse du sénateur Maupas : une majestueuse allée cavalière longue de près de deux kilomètres, un revenu foncier estimé à 2 650 francs, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, des terres labourables, des prés, des bois, des vignes, un verger, un potager. Le château lui-même est d'une superficie habitable de 1 475 m². Construit en pierres de taille, il comprend un étage souterrain, un rez-de-chaussée, un entresol, deux étages au-dessus et des combles à la Mansart. Le rez-de-chaussée comprend un grand vestibule, un grand salon de 114 m², une salle de billard, trois grandes chambres (la chambre de Monsieur, la chambre de Madame et la « chambre de l'Empereur »), deux antichambres, un petit salon et une salle à manger. Les salles de réception, expression du prestige, occupent naturellement la partie centrale du château. Au premier étage : sept chambres et une chapelle. Au second, les appartements des domestiques. L'acte de vente définitif est signé le 27 février 1855, à l'étude de M^e Victor Blavot, notaire à Bar-sur-Seine²⁹.

Aussitôt devenu propriétaire de ce joyau champenois, Maupas entreprend d'importants travaux de rénovation et de réaménagement du château, pour un montant de 46 500 francs³⁰. L'essentiel des travaux est réalisé par des entrepreneurs troyens ou baralbins. Maçons, menuisiers, serruriers, tapissiers, couvreurs, jardiniers... se relaient ainsi à Vaux jusqu'en 1858. À l'extérieur, les perrons et les trottoirs sont refaits, les toits et les cheminées sont entretenus, on démolit quelques dépendances. Quant aux intérieurs, peintures, papiers peints et plafonds sont refaits. De nouvelles boiseries sont commandées, de même que des dorures pour le grand salon que Maupas fait décarreler et parquer. L'inventaire du mobilier réalisé en 1867 mentionne notamment, pour le grand salon, un ensemble « Louis XV » recouvert de tapisserie d'Aubusson, constitué de six

²⁵ Souligné dans le texte.

²⁶ AN, 607 AP 67, lettre au baron de Mengen, 28 février 1854.

²⁷ *Ibid.*, lettre à son ami Lacroix, 8 mars 1854.

²⁸ Le château de Vaux est construit entre 1698 et 1720. Formé à l'école d'Hardouin-Mansart, Germain Boffrand (1667-1754) est l'un des plus féconds architectes de sa génération. Nous ne citerons, parmi ses œuvres les plus célèbres, que le château de Lunéville ou l'hôtel parisien de Torcy, rue de Lille, connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel de Beauharnais.

²⁹ AD Aube, 2 E 72/162.

³⁰ AN, 607 AP 6, « Devis estimatif des travaux à faire pour la restauration du château de Vaux, appartenant à M. de Maupas, sénateur », avril 1855. Le montant total prévoit les travaux, les imprévus et les honoraires de l'architecte.

canapés, douze fauteuils, dix chaises et quatre consoles dorées³¹. Son cabinet de travail est meublé de deux bureaux : l'un en bois de rose marqueté de style Louis XV, l'autre « moderne » en bois noirci ; plusieurs sièges recouverts de reps vert, deux vases étrusques (des souvenirs de Naples) et les bustes de Napoléon III et du ministre Abbatucci. Pour sa salle de bains, Maupas opte pour une chaudière en cuivre acheminant l'eau par un tuyau et formant un foyer à air chaud.

Rien n'est trop beau pour satisfaire les goûts de luxe et de confort moderne de Son Excellence. Vaux est bien le cœur de son fief, tant en termes de puissance symbolique que par le temps et l'argent qu'il y consacre. Doté d'un fort capital familial économique, ce grand notable de province est également attaché à son rôle social de représentation, faisant sienne cette analyse de Norbert Elias selon laquelle « la position réelle d'un homme dans le tissu de la société notabiliaire est toujours déterminée par deux facteurs à la fois : le rang officiel et la position de puissance effective³². »

Le notable en représentation

Montrer que l'on appartient à l'élite apparaît comme une nécessité tant sociale que politique pour Maupas. Montrer que l'on appartient à un monde de conventions sociales par la tenue, l'élégance, le savoir-vivre, le bon goût... Si « le seigneur de l'Aube » appartient, par ses origines familiales, à la grande bourgeoisie champenoise, toute sa vie aura été marquée par une volonté d'intégrer la petite sphère très fermée de l'aristocratie. Ainsi ajoute-t-il à son nom la particule nobiliaire « de » dès 1844, année de son entrée dans la haute administration comme sous-préfet d'Uzès. L'usurpation, d'abord épisodique, devient systématique à partir de 1848-1849, jusqu'à passer totalement inaperçue. Nommé, le 29 septembre 1860, « sénateur chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône », il se voit contester son titre par ses opposants politiques, républicains comme royalistes, ce qui amène le procureur général d'Aix, Émile Rigaud, à demander au garde des Sceaux de l'officialiser afin d'éviter tout scandale³³. L'empereur, par un décret du 11 mars 1863, lui accorde cette faveur³⁴.

Être membre de la noblesse « confère le sentiment de planer au-dessus de la “masse”, de faire partie d'une couche privilégiée, de se distinguer dans toutes les situations de la vie par une attitude particulière³⁵ », souligne Norbert Elias. Force est de constater que ce besoin de distinction — thème cher à Bourdieu — est constant non seulement dans l'itinéraire individuel de Maupas, mais aussi dans celui, collectif, de sa famille³⁶. Ainsi doit-il adopter, par imitation, l'éthos de la

³¹ AN, 607 AP 6.

³² Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 2008, p. 79.

³³ AN, BB¹¹ 881, pièces connexes de l'attribution de la particule à Charlemagne-Émile de Maupas. Le procureur général évoque un « délit dont M. le Sénateur s'est rendu coupable ». Le ministre de la Justice, dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, précise bien que son acte de naissance « prouve très nettement que le de n'appartient pas à M. Maupas » (*ibid.*, lettre confidentielle du 4 mars 1863).

³⁴ *Ibid.*

³⁵ N. Elias, *op. cit.*, p. 78.

³⁶ L'essentiel de sa proche parentèle adopte la particule nobiliaire, ne serait-ce que pour faire illusion. Nous ne prendrons, pour illustrer notre propos, que l'exemple significatif de son père Memmie-Rose : son acte de

« bonne société ». La culture nobiliaire préconise de mettre l'accent sur la représentation et la mise en scène, d'où, dans un contexte de compétition pour le statut et le prestige, des dépenses somptuaires pour entretenir sa résidence principale. Dans le même temps, sa gestion personnelle et raisonnée, en « bon père de famille », des dépenses domestiques est également représentative des pratiques de la haute bourgeoisie³⁷. Le train de vie du couple comme l'étendue de ses domaines nécessitent d'ailleurs une abondante domesticité. On sait, d'après un dénombrement de 1872³⁸, que les Maupas disposent d'un maître d'hôtel, d'un cocher, d'un cuisinier, d'un valet de chambre, de deux femmes de chambre, d'un jardinier, d'un piqueur et d'une institutrice, imitant ainsi le modèle aristocratique³⁹.

Vaux occupe le double emploi de grande demeure familiale, où Maupas aime retrouver les siens, et de lieu de sociabilité mondaine. Il reçoit ainsi le préfet de l'Aube, l'évêque de Troyes, des conseillers généraux, des maires de communes environnantes, mais aussi des personnalités comme Edmond de Goncourt, qui visite la demeure le 12 juillet 1861 et relève ironiquement la rareté des livres : « J'ai vu la bibliothèque de ce grand ministre du règne de Napoléon III, le Fouché de son 18 Brumaire : mettez cinquante volumes ramassés sur les quais... » Maupas convie le plus souvent ses hôtes à de grandes chasses, dont il raffole. Nommé chaque année, par arrêté préfectoral, lieutenant de louveterie pour les cantons de Bar-sur-Seine, Chaource et Essoyes, il reçoit également chaque année l'autorisation préfectorale de chasser les nuisibles⁴⁰. Maupas s'adonne à ce plaisir autant que faire se peut, plusieurs fois par semaine lorsqu'il est sur ses terres, excepté lorsque ses douleurs rhumatismales l'en empêchent⁴¹. Loisir aristocratique par excellence, la chasse est un marqueur social en même temps qu'une activité physique virile. Dîners, visites de courtoisie et longues promenades occupent le reste des journées d'été à Vaux.

Ambitieux, orgueilleux et vaniteux, « le seigneur de l'Aube » l'est assurément, mais ces trois traits de caractère ne suffisent pas à le singulariser. En revanche, son souci constant d'asseoir son pouvoir — par définition fragile — et sa fortune récente, permet déjà de le différencier de la vieille aristocratie. Vaux témoigne, encore aujourd'hui, de cette quête de légitimité teintée de mégalomanie. Dès l'entrée du château, le visiteur peut apercevoir, au sommet de la grande grille en fer forgé, le monogramme « M » (l'initiale du patronyme Maupas)... Quelques dizaines de mètres plus loin, en levant les yeux, il ne peut éviter le monumental fronton aux armes des Maupas et des Guillemot, qu'enveloppe le manteau d'hermine des sénateurs de l'Empire. L'ancien ministre de

naissance (AD Aube, 4 E 63/6) ne mentionne pas la particule, mais l'acte de décès (AD Hauts-de-Seine, 4 E VAN/283), en revanche, en fait état.

³⁷ AN, 607 AP 62, d. 1, comptabilité de 1854 à 1865. Les recettes et les dépenses du ménage sont relevées minutieusement dans des livres de comptes et classées en plusieurs catégories : écurie, bouche, chauffage, éclairage, blanchissage, mobilier, aumônes, domestiques, entretien de Madame, entretien de Mademoiselle, voyages et menus-plaisirs, entretien de Monsieur, divers.

³⁸ AD Aube, 6 M 239, dénombrement de la population de Fouchères (1872).

³⁹ Éric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois. Éducation, traditions, valeurs*, Paris, Perrin, 2007, p. 34-35.

⁴⁰ AN, 607 AP 2, d. 4.

⁴¹ Dès la fin des années 1850, Maupas se plaint de douleurs rhumatismales qui l'obligent, lorsqu'il est préfet des Bouches-du-Rhône, à demander des congés pour prendre les eaux en station thermale.

Napoléon III fait également représenter l'ensemble de ses décorations françaises et étrangères⁴². Le blason est encadré de chevaux hennissant en ronde-bosse, copiés sur les écuries de Chantilly. Passionné par l'œuvre de Viollet-le-Duc, il rêve — mais cela restera à l'état de projet — de rendre son château plus éclectique en lui adjoignant des tours et des ornements de style Renaissance⁴³.

À l'intérieur du château, dans le grand salon, trône son portrait en pied réalisé par un compatriote champenois, le peintre Victor François Biennoury⁴⁴. La chambre d'honneur du rez-de-chaussée, ornée d'un grand lit à baldaquin juché sur une estrade, est dénommée « chambre de l'Empereur » dans le cas — somme toute fort improbable — où ce dernier viendrait rendre visite à son ancien complice du coup d'État. Il est même question de retracer la carrière du maître de maison dans la dénomination des sept chambres du premier étage : Uzès, Beaune, Boulogne, Moulins, Toulouse, Paris et Naples⁴⁵. En 1865, alors qu'il est préfet des Bouches-du-Rhône et qu'il règle les derniers détails de la décoration du nouvel hôtel de la préfecture, il commande huit bustes à son effigie au sculpteur parisien Eugène-Louis Lequesne⁴⁶ : il en destine deux à son château de Vaux et à son hôtel parisien, deux autres seront offerts à Madame Guillemot (sa belle-mère), un à Madame de Maupas (sa marâtre), un à Madame Paul de Maupas (sa tante par alliance), un au baron d'Herlincourt (son beau-frère) et le dernier à Isidore Salles (préfet de l'Aube)⁴⁷.

Richesse économique, capital culturel, souci de distinction constituent donc les premiers traits caractéristiques de ce notable idéal-typique du XIX^e siècle. Mais le portrait serait incomplet si l'on omettait d'étudier son capital social et plus exactement ses « réseaux de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance⁴⁸. »

⁴² On retrouve la Légion d'honneur, l'Ordre royal de Charles III d'Espagne, l'Ordre royal d'Isabelle la Catholique, l'Ordre de Pie IX et le Royal Ordre angélique constantinien de Saint-Georges du royaume des Deux-Siciles. Maupas recevra d'autres décorations par la suite.

⁴³ D'après une esquisse conservée aux Archives nationales sous la cote 607 AP 6.

⁴⁴ Né à Bar-sur-Aube, Biennoury (1823-1893) est d'abord un peintre d'histoire. Sous le Second Empire, il reçoit plusieurs commandes publiques pour le palais des Tuileries, le Louvre et des églises parisiennes telles que Saint-Roch ou Saint-Eustache.

⁴⁵ AN, 607 AP 6, brouillon s. d. Nous ignorons si ce projet initial a été mis à exécution.

⁴⁶ Diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris, premier prix de Rome en 1844, cet artiste reconnu du Second Empire fut en outre l'élève de Pradier.

⁴⁷ AN, 607 AP 67, lettre à Lequesne, 29 décembre 1865. Débordé par les commandes de l'État, Lequesne n'achève sa commande qu'en 1872.

⁴⁸ Pierre Bourdieu, « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2.

RÉSEAUX RELATIONNELS ET RELATIONS DE POUVOIR

Maupas cumule, durant tout le Second Empire, des pouvoirs à la fois nationaux et locaux, ce qui lui permet d'élargir ses réseaux à l'échelle nationale, même si ceux-ci restent principalement circonscrits au territoire de l'Aube et, dans une moindre mesure, à celui de la Côte d'Or. Des réseaux d'abord familiaux, au sens clanique, puis clientélares, que Maupas doit entretenir voire étendre dans le but, prosaïque, d'établir durablement son influence. Comme l'écrit Norbert Elias : « Le plus ou le moins de prestige dont un homme dispose dans une formation sociale, est l'expression de son poids dans l'équilibre multipolaire des tensions qui agitent son groupe, de sa chance d'exercer son influence sur d'autres ou d'être obligé de se soumettre à leur influence⁴⁹. »

Réseaux familiaux et pratiques claniques

Nous distinguerons ici la famille nucléaire de la « famille-tribu », c'est-à-dire la famille au sens très large, englobant la parentèle proche et plus éloignée. La première se compose de Charles de Maupas, de sa femme Irène et de leurs deux filles. Le mariage entre le sous-préfet de Beaune et Irène Guillemot, en février 1848, est conclu dans l'intérêt réciproque des deux familles. La nouvelle madame de Maupas est la fille unique de Pierre Guillemot et de Célestine Locquin, dont l'union reflète parfaitement les alliances traditionnelles entre une bourgeoisie de robe (les Guillemot) et une bourgeoisie terrienne (les Locquin), faite d'officiers et d'exploitants fonciers. Irène semble avoir remarquablement tenu son rôle d'auxiliaire de son mari : en plus d'entretenir un capital social de relations, elle supervise l'organisation de manifestations (soirées et bals) au ministère ou à la préfecture, accompagne son auguste époux aux réceptions, aux inaugurations, aux spectacles et reçoit avec lui à la résidence⁵⁰. Sa correspondance témoigne de son rôle très social : beaucoup de demandes de secours, de patronage d'œuvres de bienfaisance ou d'intercession auprès de son mari lui sont adressées⁵¹.

Maupas n'a pas eu de descendance masculine, sans doute à son grand regret ne serait-ce que pour la perpétuation du nom. Il n'en est pas moins très proche de ses deux filles, Marguerite et Gabrielle, et tient à leur assurer une éducation classique et dispendieuse. Il se montre tout aussi soucieux de leur avenir en leur faisant épouser deux héritiers de la bonne aristocratie, non originaires de l'Aube. Marguerite (1849-1937) épouse, en 1871, Henry Vyau de Baudreuil de Fontenay (1843-1925), et part s'installer chez son mari dans un château du Nivernais. Annonçant à un ami qu'il marie sa fille, Maupas présente ainsi son gendre : « Il est fort bien de sa personne, il a de l'intelligence et de l'esprit, un charmant caractère et soit dit entre nous, une grosse fortune ce

⁴⁹ N. Elias, *op. cit.*, p. 92.

⁵⁰ Les femmes de préfet n'ont presque pas été étudiées par les historiens, si ce n'est par Pierre Karila-Cohen qui s'appuie notamment sur cet article de sociologie : François de Singly et Karine Chaland, « Avoir le "second rôle" dans une équipe conjugale. Le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue française de sociologie*, 2002/1 (n° 43), p. 127-158.

⁵¹ AN, 607 AP 92, correspondance reçue par Irène de Maupas (1851-1897).

qui ne gâte jamais rien dans un ménage⁵². » Gabrielle (1858-1928), quant à elle, épouse en 1880, le vicomte Antoine Bellet de Tavernost (né en 1853). Résidant la plupart du temps dans son château de Vataneins (dans l'Ain), le couple Tavernost séjourne également dans son hôtel particulier parisien et à Monte-Carlo. Maupas considère son gendre Henry comme le fils qu'il n'a pas eu. Celui-ci devient d'ailleurs le maire de la petite commune de Fouchères en 1886 et hérite, par son mariage, du domaine de Vaux en 1888. Il tentera, en vain, de se faire élire député de l'Aube aux élections de 1885, 1889 et 1893. Son fils Charles lui succède à la tête de la municipalité en 1912 et reste en fonction jusqu'en 1938. Les alliances matrimoniales conclues par les petits-enfants témoignent également d'un désir d'attachement durable à l'aristocratie. En 1905, Charles, le fils aîné de Marguerite et d'Henry de Fontenay, épouse Germaine d'Astier de la Vigerie. Odette, la fille du même couple, épouse en 1891 le vicomte Frédéric Chandon de Briailles, issu de la célèbre famille productrice de vins de Champagne et de Bourgogne. Il en est de même des mariages contractés par la génération suivante : sont ainsi conclues des alliances avec les familles nobles d'Amécourt, de Montalivet, d'Aramon ou encore de Nicolaÿ.

La famille plus élargie se donne pour chef de clan celui qui détient, en son sein, la position sociale la plus élevée, c'est-à-dire ici Charles de Maupas, qui cumule pouvoir politique, richesse économique et puissance symbolique. Ainsi le chef de famille doit-il non seulement aider ses parents à contracter de beaux mariages et à s'élever socialement, mais il doit aussi veiller à ce que tout membre du clan tienne correctement son rang et mène une vie conforme aux us notabiliaires. Son oncle Paul (1822-1882), après avoir été membre de son cabinet au ministère de la Police générale puis nommé auditeur au Conseil d'État, devient le 16 mai 1863 maître des requêtes de première classe⁵³, grâce aux interventions répétées de son parent. Maupas obtient également pour lui, du marquis de Chasseloup-Laubat (ministre président le Conseil d'État), la croix de la Légion d'honneur en novembre 1869⁵⁴. Il pousse également son jeune cousin Maurice⁵⁵, dont nous savons qu'il occupe, en 1871, le grade de sous-lieutenant au 5^e régiment de chasseurs à pied, à entrer à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Souhaitant compter un officier dans la famille, il suit de près l'évolution de sa carrière :

Tes aptitudes réelles se sont révélées aux yeux mêmes de tous ceux qui les avaient méconnues. Ton lot dans la vie était d'être militaire. Tu t'en aperçois toi-même. Mieux, beaucoup mieux vaut tard que jamais. Tu seras heureux dans une carrière que tu aimes, tu eusses été mal à l'aise en t'engageant dans un ordre d'occupations qui n'aurait point eu tes préférences personnelles. La magistrature n'était acceptable pour ta nature que comme un pis-aller. La Cour des comptes est d'un abord très difficile. La diplomatie eût été pour toi une déplorable direction. J'en arrive donc à cette conclusion que l'état militaire est le véritable but que tu dois poursuivre. [...] Je m'intéresse de tout mon cœur à ce qui te touche et toute nouvelle de toi me venant de toi-même me touche particulièrement, sois-en sûr, mon bon Maurice⁵⁶.

⁵² AN, 607 AP 65, lettre à M. de Béthune, 10 novembre 1871. Maupas offre une dot de près de 300 000 francs à sa fille aînée, constituée d'une partie du domaine de Verjux (en Saône-et-Loire) et d'un ensemble de fermages.

⁵³ AN, BB³⁰ 737, décret impérial du 16 mai 1863.

⁵⁴ AN, LH 1799 (41), dossier de Prosper-Paul-Émile de Maupas.

⁵⁵ Né en 1847, Maurice de Maupas est le fils d'Eugène, lui-même frère de Virginie de Maupas (la mère de Charles).

⁵⁶ AN, 607 AP 65, lettre à son cousin Maurice, 11 février 1872.

Son autre cousin Ladislas de Lassus⁵⁷, châtelain à Arrentières (à 45 km de Fouchères) et conseiller général de l'Aube sous le Second Empire, bénéficie de son soutien constant et de ses conseils avisés, à la seule condition que cela ne gêne pas ses intérêts ni n'entame sa réputation. Ainsi, en vue des élections législatives de 1863, Maupas l'assure-t-il de son appui pour obtenir la candidature officielle du gouvernement⁵⁸. Il lui conseille de choyer les maires, consultés régulièrement par Persigny, alors ministre de l'Intérieur, pour leur connaissance de l'opinion publique sur le terrain. Mais le sénateur se montre toutefois prudent :

J'ai une situation importante dans l'Aube. Je l'y ai faite par mes antécédents politiques. Mon pauvre père l'y a continuée et fortifiée par ses bienfaits à tant d'adresses. On a l'œil à Paris sur ce que peut être mon influence, celle de mon nom et de mon action sur les populations. Je ne veux pas risquer cela sans garanties de succès. [...] C'est par les sous-préfets et les renseignements de la gendarmerie que le gouvernement s'informe des chances des candidats. Si ces renseignements te sont favorables, tu seras candidat, bien plus encore qu'avec mon appui qui t'est assuré. [...] Nous sommes encore dans l'inconnu et tant que cette situation durera, je ne puis trop t'engager à la prudence. La mienne sera complète. Je ne veux pas risquer légèrement une position qu'un échec perdrait à jamais. [...] Si c'est toi que les circonstances poussent, notre influence est désormais inattaquable et je vois là le maintien pour longtemps de la députation dans la famille⁵⁹.

Recevant un avis négatif du préfet de l'Aube, Persigny n'attribuera pas la candidature officielle à Ladislas de Lassus.

Avec les femmes, Maupas joue également au chef de famille. Ainsi de sa jeune cousine Marthe⁶⁰ (1844-1918), dont il n'approuve ni les manières ni la vie intime et qu'il presse de se marier :

Je désire te voir marier (*sic*) autant que je désirais te voir rester en pension. Je le désire pour toi d'abord, parce que ton avenir sera ainsi sérieusement assis. Je le souhaite aussi pour nous... parce que, si comme je le désire et l'espère, tu es bien mariée, notre tour viendra. Tu verras la vie autrement que sous une cloche ; ton esprit s'ouvrira à la vérité, tes erreurs se dissiperont ; tu finiras, chère enfant, par aimer ce que nous aimons, par prendre les habitudes, les coutumes, et les allures du monde pour lequel tu es faite⁶¹.

Marthe se range à l'opinion de son cousin en épousant, en 1866, Georges Saint-Bris (1841-1922).

Une autre facette du personnage nous montre un Maupas attentionné avec les siens et appréciant les grandes réunions de famille à Vaux, sortes de manifestations unitaires autour du chef de clan. Même lorsqu'il occupe les fonctions de préfet des Bouches-du-Rhône, Charles demande au moins un congé annuel pour se rendre à Vaux, le plus souvent l'été, après un bref passage par la capitale pour s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur (son ministre de tutelle). « Saprستي que ça va être bon de se reposer », écrit-il familièrement à son oncle Paul le 30 juillet 1861, « j'en ai

⁵⁷ Ladislas de Lassus (1821-1902) est le fils de Victor de Lassus (1799-1895) et de Lise de Maupas (la sœur de Memmie-Rose). Il épouse, en 1852, Camille-Jacques Palotte d'Herminot.

⁵⁸ AN, 607 AP 67, lettre de Maupas à son cousin Ladislas de Lassus, 19 juin 1861.

⁵⁹ *Ibid.*, lettre à son cousin, 12 juillet 1861.

⁶⁰ Marthe est la fille d'Eugène de Maupas (1800-1854) et d'Aline née Lafont (1823-1911).

⁶¹ AN, 607 AP 67, lettre à sa cousine Marthe, 8 mars 1865.

vraiment besoin, et je me délecte à la pensée de n'avoir plus sur le dos tout ce qui m'y tombe. Je me propose de farnienter à mort⁶². » L'année suivante, il demande à Paul et à son épouse Berthe de lui dire « quels sont [leurs] projets d'été », afin de « faire cadrer les [s]iens avec les [leurs]⁶³ ». Thérèse et Madeleine, les deux filles de Paul, pourront ainsi être de bonne compagnie pour les filles de Charles, à peu près du même âge qu'elles.

Soucieux d'unir sa famille à d'illustres dynasties de Champagne, de Bourgogne et d'ailleurs, Maupas cherche à affermir son pouvoir politique et à compléter son capital de crédit et de réputation en constituant et en entretenant un patrimoine politique personnalisé et territorialisé.

Réseaux de clientèles et de fidélités

Les réseaux « maupasians » sont d'abord et avant tout géographiquement circonscrits au département de l'Aube, même si les diverses charges que Maupas a successivement occupées et les alliances matrimoniales qu'il a savamment orchestrées, parfois en dehors de la Champagne, permettent de parler de réseaux transdépartementaux⁶⁴, mais tel n'est pas ici l'objet de notre étude. Par ses antécédents politiques et ses fonctions de président du Conseil général de l'Aube durant presque tout le Second Empire⁶⁵, la position de Maupas — sinon administrativement du moins politiquement et symboliquement — est presque plus élevée que celle du préfet. Le potentat de province joue le rôle de premier médiateur entre l'espace local et les autorités politico-administratives (maires, sous-préfets, préfets, ministres, et même l'empereur le cas échéant) auprès desquelles il intercède régulièrement pour satisfaire les requêtes des notables et des élus locaux affidés (nominations, décorations, emplois publics, subventions)⁶⁶. La correspondance matérialise les relations interpersonnelles, si importantes dans l'étude des mécanismes du pouvoir. Maupas intervient ainsi pour que M^e Barbier, notaire à Bar-sur-Aube, soit nommé juge de paix à Soulaines⁶⁷ ou pour que son ami Grosjean, pour lequel il a déjà obtenu un poste de juge de paix dans le canton de Mussy-sur-Seine, soit nommé juge au tribunal de Bar-sur-Seine⁶⁸. En août 1859, Martin Vernand, maire de Bar-sur-Aube, obtient, grâce à la recommandation du même protecteur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. On compte par centaines le nombre de recommandations

⁶² *Ibid.*, lettre à son oncle Paul, 30 juillet 1861.

⁶³ *Ibid.*, lettre à Paul de Maupas, 4 mai 1862.

⁶⁴ Donnons-en un exemple parmi d'autres : à la fin de l'année 1853, Latour-Dumoulin, ancien directeur de l'Imprimerie, de la Librairie et de la Presse au ministère de la Police générale, cherche à se faire élire député dans le Doubs. Son protecteur, Charles de Maupas, lui fait savoir que, dès que la candidature officielle lui aura été octroyée par le gouvernement, il activera ses réseaux d'amitiés dans ce département. La candidature lui étant finalement refusée par le ministre de l'Intérieur, Latour-Dumoulin recevra, en compensation, la préfecture du Doubs.

⁶⁵ AD Aube, 1 N 46-64, procès-verbaux des délibérations du Conseil général de l'Aube (1852-1869). Maupas est nommé, par décret impérial, président du Conseil général de 1852 à 1869, avec pour seules interruptions les années 1861-1866 durant lesquelles il est en poste à Marseille. Il est alors remplacé successivement par Charles Doë, Argence et Bonamy de Villemereuil.

⁶⁶ En témoigne son abondante correspondance, plusieurs milliers de lettres au total pour les seules affaires de l'Aube (AN, 607 AP 63-72).

⁶⁷ AN, 607 AP 63, lettre de M^e Barbier à Maupas, s. d.

⁶⁸ AN, 607 AP 69, lettre de remerciements de Grosjean à Maupas, 7 avril 1854.

faites par Maupas pour des décorations ou des promotions dans l'Ordre impérial, en particulier pour des notables de l'Aube ainsi que pour d'anciens membres de son cabinet et d'anciens directeurs du ministère de la Police générale.

Maupas intercède fréquemment auprès du préfet de l'Aube pour défendre non seulement les intérêts économiques du département, mais également les siens. Ainsi du chemin vicinal n° 26, menant de Fouchères à Lantages, dont il précise, en 1863, qu'il ne manque plus qu'un kilomètre à aménager⁶⁹... Ou encore de l'église de Fouchères pour la restauration de laquelle il demande une subvention de 300 francs. Il se montre même condescendant à l'égard de son collègue préfet en lui précisant qu'il peut prélever la somme « soit sur les fonds d'amendes de la police correctionnelle soit sur le budget départemental⁷⁰. » Tirant parti de sa position, il réclame la création d'un bureau de poste à Fouchères, qu'il obtient en 1861. Il réclame même que le facteur de la commune commence sa tournée par le château de Vaux, pour recevoir le courrier de très grand matin⁷¹... Lorsqu'une affaire nécessite de s'adresser aux autorités supérieures, Maupas n'hésite pas une seconde et prend sa plume. En témoigne l'exemple de la ligne de chemin de fer de Paris à Mulhouse au sujet de laquelle des notables aubois, à commencer par Memmie-Rose, s'inquiètent, car ils ignorent si elle passera « à ou près de » Bar-sur-Aube. En décembre 1853, alors qu'il est en poste à Naples, Charles demande à l'empereur⁷² d'user de son autorité auprès de la Compagnie des chemins de fer de l'Est pour que la ligne passe bien par Bar-sur-Aube, et conseille à son père⁷³ d'envoyer une députation à Paris et de demander audience au souverain pour lui exposer la situation. Il insiste également auprès de Magne, ministre des Travaux publics⁷⁴. Obtenant gain de cause six mois plus tard, le conseil municipal de Bar-sur-Aube ne manque pas de voter des remerciements au président du Conseil général⁷⁵.

Le clientélisme, concept de sociologie politique, est une pratique notabiliaire à part entière. Défini comme un rapport politique personnalisé où des échanges de biens et de services interviennent⁷⁶, il faut distinguer le clientélisme formel, quand il est codifié comme dans le système féodal, et informel, auquel cas on parle aussi de patronage. Dans la société française du XIX^e siècle, les relations sociales reposent encore sur des liens de personne à personne fondés sur une économie généralisée du don et du contre-don⁷⁷. Le concept de clientélisme peut se prêter ici à discussion dans la mesure où Maupas n'étant pas député, il n'attend pas de votes en sa faveur de la part de ses « clients ». En revanche, plusieurs de ses parents peuvent en avoir besoin, comme son cousin Ladislas de Lassus, conseiller général, et surtout son père Memmie-Rose. Élu le 29 février 1852, avec l'appui officiel de l'administration, député de la 2^e circonscription de l'Aube, le père de Charles

⁶⁹ AN, 607 AP 67, lettre à Isidore Salles, 21 janvier 1863.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ AN, 607 AP 63, lettre à l'inspecteur des Postes à Troyes, s. d.

⁷² *Ibid.*, lettre à l'empereur, 3 décembre 1853.

⁷³ *Ibid.*, lettre à son père, décembre 1853.

⁷⁴ *Ibid.*, lettre à Magne, 8 décembre 1853.

⁷⁵ Délibération du 9 juin 1854.

⁷⁶ Jean-Louis Briquet, *op. cit.*, p. 279-294 ; Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998 ; Hélène Combes et Gabriel Vommaro, *Sociologie du clientélisme*, Paris, La Découverte, 2015.

⁷⁷ Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1978 [1967], p. 167.

vote constamment avec la majorité dynastique. Réélu le 22 juin 1857, il occupe sa fonction jusqu'à sa mort en juin 1861⁷⁸. Maupas saura d'ailleurs utiliser ses réseaux clientélares dans la décennie 1870 lorsqu'il se présentera, à plusieurs reprises, aux élections législatives. Conseiller écouté du trône, Maupas sert d'intermédiaire entre l'empereur et les notables du département. Ainsi le clientélisme peut-il apparaître aussi comme un moyen de gouvernement. Cherchant à s'assurer le concours et le contrôle de réseaux locaux de fidélités, il se lie aux familles nobles de tout le département, dont plusieurs membres sont en outre conseillers généraux : le marquis de Chambon, le baron de Plancy, Bonamy de Villemereuil, le baron de Raymonval, le marquis de Ferreux, Paillot de Loynes, Pavée de Vendevre, les frères Edmond et Antoine de Mesgrigny. N'écrit-il pas d'ailleurs à Paillot de Loynes, qui vient d'être élu conseiller général de l'Aube, que c'est « dans cette classe de la société [celle des propriétaires conservateurs] que les intérêts du pays sont sainement compris » et que « c'est là que devraient se recruter, presque exclusivement, nos assemblées départementales⁷⁹ » ? Maupas doit assurer à ses relations des ressources de patronage (décorations, emplois, subventions...) afin qu'elles continuent de maîtriser leurs propres réseaux de fidélités, comme avec le marquis de Chambon qui désire que son beau-frère, juge suppléant à Troyes, obtienne un poste de juge à Tonnerre⁸⁰. Le système notabiliaire dominé par Maupas, tel que nous venons de le décrire, semble néanmoins ébranlé par le nouveau régime républicain qui naît à partir de 1870.

Un système en crise à l'aube de la Troisième République ?

Avec l'instauration de la Troisième République et l'épuration qui s'ensuit dans l'administration, les élites conservatrices ne bénéficient plus de l'appui des autorités préfectorales. Elles perdent ainsi, au profit des candidats républicains, la ressource cruciale du clientélisme administratif. Face à des électeurs souvent plus politisés au contact des élites intermédiaires qui animent la vie rurale, « la notoriété notabiliaire, les liens de fidélité personnels et les pratiques de patronage qui leur sont associés ne suffisent plus à garantir l'élection⁸¹ », constate le politiste Jean-Louis-Briquet. La constitution d'une équipe organisée chargée de distribuer le matériel de propagande, d'organiser des réunions publiques, le recours à des agents électoraux, la mise en place de comités, la direction de journaux, etc., s'avèrent nécessaires pour s'imposer dans des circonscriptions qui dépassent dans leur grande majorité les 10 000 inscrits.

À la thèse longtemps acceptée par beaucoup d'historiens selon laquelle le processus de démocratisation, qu'amorce l'instauration de la Troisième République, est associé à la « fin des notables » et à la professionnalisation de la politique, Jean-Louis Briquet préfère l'idée, plus nuancée, d'une « continuité du pouvoir notabiliaire bien au-delà de la période d'implantation de la République autrement que sous la forme résiduelle d'une permanence du passé⁸² ». Pour ce faire, il

⁷⁸ É. Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, op. cit., p. 253.

⁷⁹ AN, 607 AP 67, lettre de Maupas à Paillot de Loynes, 12 avril 1866.

⁸⁰ AN, 607 AP 69, lettre de Chambon à Maupas, 31 janvier 1856.

⁸¹ J.-L. BRIQUET, « Notabili e processi di notabilizzazione... », op. cit., p. 285.

⁸² *Ibid.*, p. 279.

cite l'exemple bien connu du baron de Mackau, étudié par Éric Phélippeau⁸³, qui commence sa carrière politique en 1858 en devenant conseiller général de l'Orne, puis entre au Corps législatif, en 1866, comme député bonapartiste. Après une interruption à la Chambre de 1870 à 1876, il parvient à être réélu député en bâtissant un système qui lui permet de « rationaliser » le travail de mobilisation (équipe électorale permanente de plusieurs centaines de participants, formée d'élus et de personnalités locales), et en affermissant son entreprise partisane par un travail continu de présentation de programmes, de publication de discours et de commentaires des événements publics nationaux dans son journal. Il n'en poursuit pas moins une « gestion patrimoniale » de sa clientèle électorale : distribution de secours et de subventions aux maires qui lui sont affidés, œuvres de bienfaisance, services divers à ses administrés. Mackau doit donc ses succès électoraux et sa longévité politique à « l'hybridation » entre, d'un côté, la spécialisation politique (« savoir-faire organisationnel et de terrain propre au politicien professionnel ») et, de l'autre, « la puissance sociale et relationnelle caractéristique du notable⁸⁴ ». Nous nous proposons maintenant d'analyser les raisons pour lesquelles Maupas a échoué dans ses différentes tentatives de se faire élire député de l'Aube, là où le Baron de Mackau a gagné son pari. Pour ce faire, nous analyserons deux campagnes législatives, celle de 1876 puis celle de 1877, différentes l'une de l'autre de par la conjoncture politique.

Mis à la retraite forcée depuis six ans, Maupas annonce sa candidature aux élections législatives de 1876 devant ses amis champenois, lors d'une grande chasse donnée dans le bois de Chappes, sur la commune de Fouchères. Il pose une seule condition : que le scrutin uninominal soit adopté — ce qui sera chose faite —, plutôt que le scrutin de liste qui l'obligerait à prêter allégeance à un parti, solution peu envisageable du fait de ses antécédents et de son caractère peu accommodant. Dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine, deux candidats s'opposent : Maupas et le républicain Louis Rouvre. Les notables conservateurs les plus en vue rallient sans faute la candidature de l'ancien ministre de Napoléon III. Mais très vite, son nom et les souvenirs qui lui sont liés polarisent les attaques des journaux *L'Avenir républicain* (qui le traite d'« assassin »), *La République française*, *L'Aube* et le journal satirique *Le Grelot* qui le qualifie de « macaque » et de « galérien⁸⁵ ». De fausses dépêches télégraphiques du coup d'État de 1851 sont même publiées. Maupas est lent à contester leur authenticité et refuse de publier les originaux. Il se contente de publier un tract de justification. Première erreur. La presse bonapartiste, malgré les réticences de Rouher⁸⁶, réplique, en particulier *Le Pays* et *Le Courrier de l'Aube* dont le directeur, Albert Maurin, est un ami. La presse républicaine, elle, continue son travail de sape et va jusqu'à insérer des lettres d'injures émanant d'anciens administrés de Maupas (à l'époque où celui-ci était préfet des Bouches-du-Rhône), l'accusant de vol, de trafic de décorations et même d'adultère.

⁸³ Éric Phélippeau, *L'Invention de l'homme politique moderne. Mackau, l'Orne et la République*, Paris, Belin, 2002.

⁸⁴ Éric Phélippeau, « La fin des notables revisitée », dans Michel Offerlé (dir.), *La profession politique (XIX^e -XX^e siècles)*, Paris, Belin, 1999, p. 89.

⁸⁵ Dans son numéro du 21 novembre 1875.

⁸⁶ Maupas a vivement combattu, à la fin des années 1860, la politique du « vice-empereur » dans ses discours au Sénat.

La campagne est rude : des rixes éclatent lors de réunions électorales, opposant les afficheurs des deux camps. Nouvelle épreuve pour Maupas : le camp conservateur se fracture. Le jeune légitimiste Angelo de Taisne ajoute sa candidature à celle de l'ancien sénateur. Si ce dernier ne craint guère de ne point parvenir au second tour, l'entrée en lice de son rival de droite menace d'éparpiller les voix. Charles décide alors de frapper un grand coup en assignant à comparaître au tribunal correctionnel de Troyes les journaux qui l'ont attaqué, pour « diffamation et injures publiques ». Devant les hésitations de M^e Matthieu et les refus polis de l'éloquent Pierre-Ernest Pinard, des avocats Falateuf et de Lachaud, il est contraint de se rabattre sur le non moins talentueux M^e Oscar de Vallée. Le 20 février, les résultats du premier tour donnent Maupas en ballottage. Le 1^{er} mars, la justice condamne en première instance les journaux républicains. Le vainqueur du procès fait aussitôt imprimer un tract annonçant la nouvelle aux électeurs⁸⁷. Mais malgré les engagements pris par M. de Taisne pour que pas une seule voix conservatrice ne manque à Maupas, cette victoire judiciaire ne suffira pas à le faire élire. Il est battu au second tour des élections, le 5 mars, par le docteur Rouvre, le candidat républicain⁸⁸. À noter que c'est une majorité de gauche républicaine que les électeurs français envoient à la Chambre en 1876, et qu'un seul député de droite est alors élu dans l'Aube : Léon Piot. Le 27 avril, la cour d'appel confirme le précédent jugement. Les journalistes républicains sont condamnés à deux mois de prison, 1 000 francs d'amende et 2 000 francs de dommages et intérêts, avec obligation d'insérer dans toute la presse.

Maupas retente sa chance l'année suivante, à la faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale par Mac-Mahon, qui fait suite à la crise du 16 mai 1877. Cette fois, la machine électorale semble mieux huilée et l'entreprise partisane qui se met en branle revêt des accents de modernité. Des agents électoraux, dispersés dans l'ensemble du département, informent le candidat de tout ce qui mérite un quelconque intérêt⁸⁹. Comme pour les autres candidats conservateurs, un comité de soutien se forme, dans lequel on retrouve les réseaux de fidélités évoqués plus haut (Bonamy de Villemereuil, Lassus, Vendevre, etc.), c'est-à-dire des notables, nobles pour certains d'entre eux, pour la plupart conseillers généraux ou conseillers d'arrondissement, auxquels il faut ajouter quelques anciens députés. Sur ses affiches, Maupas se présente comme le « candidat du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, président de la République », et son slogan on ne peut plus conservateur se résume en deux mots : « Ordre » et « Paix »⁹⁰. Dans cette campagne, l'ancien préfet peut se targuer de bénéficier du soutien, officieux, mais total, de Lionel Marie, le chef de l'administration préfectorale de l'Aube, et de Ferlet de Bourbonne, sous-préfet de Bar-sur-Seine⁹¹.

⁸⁷ AN, 607 AP 107, d. 2, affiche électorale mentionnant la condamnation d'Henri Schérer, journaliste à *L'Avenir républicain*, 1^{er} mars 1876.

⁸⁸ Médecin à Chaource, député de l'Aube de 1876 à 1881, le docteur Louis Rouvre est l'un des 363 qui refusent la confiance au gouvernement de Broglie, le 16 mai 1877.

⁸⁹ AD Aube, 1 M 599, rapports et notices confidentielles du sous-préfet de Bar-sur-Seine (Georges Mastier) au préfet de l'Aube, 1877-1878. Le sous-préfet signale à son préfet de tutelle plusieurs « agents de M. de Maupas ».

⁹⁰ AD Aube, 1 M 657, proclamations de Maupas aux habitants de l'arrondissement de Bar-sur-Seine, 6 et 12 octobre 1877.

⁹¹ Notons que Maupas, en 1873, avait demandé — et obtenu — à Mac-Mahon le remplacement de Paul Cambon, alors préfet de l'Aube, qu'il présentait comme « l'homme du parti radical » (AN, 607 AP 67, lettre au président de la République, 26 mai 1873).

Profitant de ces liens de proximité⁹², il demande au préfet de très nombreuses révocations : plusieurs instituteurs réputés républicains, le maire de Buxières-sur-Arce, un garde-forestier, un agent-voyer et un juge de paix de Chaource, un commis principal des contributions directes à Troyes... Il lui fait également part de « l'extrême nécessité du déplacement de l'officier de gendarmerie de Bar-sur-Seine⁹³ », qui lui est hostile, et du commandant de gendarmerie de Troyes. Il conseille de réclamer ces deux mutations au ministère de l'Intérieur plutôt qu'au ministère de la Guerre, soulignant au passage que « le général de Gressot, directeur général de la gendarmerie, est [s]on ami très intime⁹⁴ ».

L'élection n'opposant que deux candidats, Maupas est battu dès le premier tour, par 7 377 voix contre 6 620, par le républicain Louis Rouvre, celui-là même qui lui avait ravi son siège de député l'année précédente. Une fois de plus, la conjoncture politique nationale n'a pas joué en sa faveur puisque ces élections désavouent une nouvelle fois le président de la République, le conduisant à démissionner. Au lendemain de sa défaite (le 15 octobre), il écrit au préfet Lionel Marie :

Que vous dire de la journée d'hier ! Notre département est encore sous le coup des douleurs de l'invasion, là est incontestablement la cause principale de l'échec de nos candidats. [...] La propagande radicale des trois derniers jours a été acharnée, elle nous a fait perdre tout le terrain que nous avons conquis antérieurement. [...] Je crains bien que l'élection de 1877 ne soit encore comme celle de 1876 une campagne manquée, et manquée par la faute de ceux qui tenaient le gouvernail à Paris. [...] Peut-être vous dira-t-on qu'en ce qui touche Bar-sur-Seine, un autre que moi eût eu un sort meilleur. Je maintiens énergiquement que c'est là une erreur grossière⁹⁵.

Quoi de plus aisé que de rejeter la responsabilité sur l'autre, d'autant plus si l'autre se trouve à Paris... Mais il n'y aura plus à l'avenir de campagne électorale. Il poussera désormais son gendre, Henry de Fontenay, à s'engager dans la vie politique. Si Maupas échoue dans ces deux expériences, ce n'est pas par réticence à s'engager dans une telle entreprise — son patrimoine financier lui permet par ailleurs d'en assumer les coûts sans risquer de le mettre à mal —, mais plutôt parce que son influence restreinte au cercle des notabilités locales empêche l'élargissement de sa base électorale. Il faut ajouter à cela l'action des élites intermédiaires d'obédience républicaine qui joue en sa défaveur, ce qu'il ne manque pas d'analyser lui-même. Il avait pourtant su montrer son habileté à gérer ses réseaux de soutien politique, d'une manière assez comparable à celle du baron de Mackau : correspondance avec des agents électoraux présents sur le terrain, solidarité d'élus locaux affidés et d'organes de presse alliés.

Bénéficiant, dès la décennie 1840, d'un important volume de capital familial (matériel, social et culturel) lui permettant d'accéder au statut de haut fonctionnaire et donc à celui de notable, Charles de Maupas a profité de ses divers emplois au service de Louis-Napoléon Bonaparte puis de l'empereur Napoléon III pour entretenir et étendre ses réseaux relationnels, faisant de lui l'une

⁹² Lionel Marie est régulièrement invité à séjourner à Vaux.

⁹³ AN, 607 AP 67, lettre de Maupas au préfet de l'Aube, 22 juin 1877.

⁹⁴ *Ibid.*, lettre au préfet de l'Aube, 13 août 1877.

⁹⁵ *Ibid.*, lettre du 15 octobre 1877.

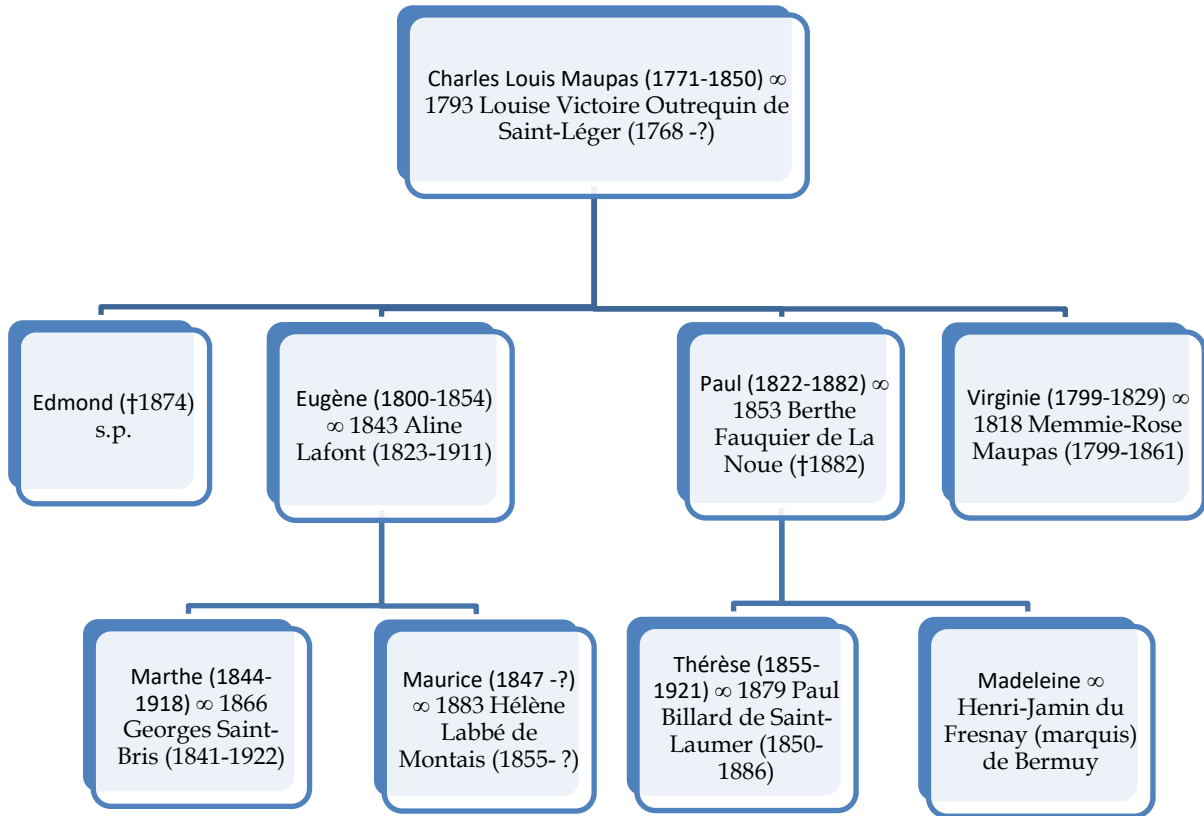
des notabilités les plus illustres de l'Aube sous le Second Empire, millionnaire de surcroît. L'avènement d'un nouveau régime républicain, en 1870, l'empêche toutefois d'occuper une charge élective, lui fermant ainsi définitivement les portes d'un retour à la vie politique nationale. Le « seigneur de l'Aube » s'éteint, mais laisse derrière lui une dynastie familiale composite et puissante.

Frantz LAURENT

Thèse : Charlemagne-Émile de Maupas (1818-1888) : étude d'une carrière politique et administrative sous le Second Empire, du ministère de la Police générale au Sénat impérial, sous la direction d'Éric Anceau.

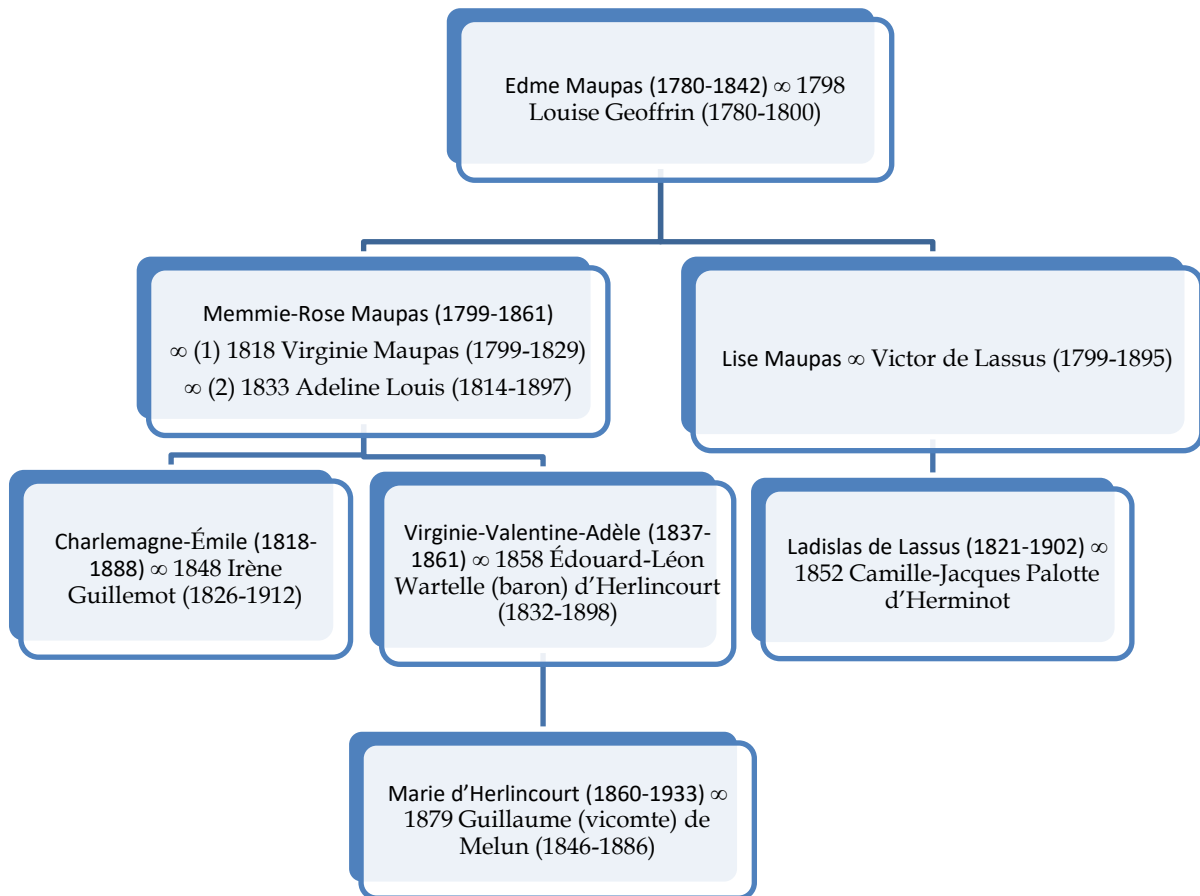
ANNEXE N° 1

Tableau généalogique de la descendance de Charles Louis Maupas (1771-1850)



ANNEXE N° 2

Tableau généalogique de la descendance d'Edme Maupas (1780-1842)



ANNEXE N° 3

Tableau généalogique de la descendance de Charlemagne-Émile de Maupas (1818-1888)

